

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Sunny Trade SA en liquidation, Meyrin
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 10.11.2004
4.

Echéance de préavis des créances: **14.01.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: c/o Me Philippe G. Meyer, avocat, liquidateur, rue du Rhône 78, 1204 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3 CO, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.
- Poncet & Buhler, Notaires

1211 Genève 4

(02586018)